

PREFECTURE DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 10 janvier 2022 au 09 février 2022 inclus

Avis d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

Communes de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection des captage de Rocher Blanc et Boulac formulée par la communauté de communes LE GRESIVAUDAN, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 24 décembre 2021, l'ouverture, du 10 janvier 2022 au 09 février 2022 inclus, en mairies de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT :

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages précédemment mentionnés et situés sur les communes de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT.

Mme Michèle SOUCHERE, attachée principale de l'équipement –retraîtée, est nommée commissaire enquêteur,

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT. Pendant la durée de l'enquête du 10 janvier 2022 au 09 février 2022 inclus et consultables les jours et heures d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations concernant l'utilité publique de l'opération sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairies de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT, sièges de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

- en mairie de CHAMROUSSE – 35, place des Trolles – 38410 Chamrousse
 - Jeudi 20 janvier 2022 de 10h00 à 12h00
 - Mardi 08 février 2022 de 10h00 à 12h00

- en mairie de VAULNAVEYS-LE-HAUT – 584, avenue d'Uriage 38410 Vaulnaveys-le-Haut
 - Vendredi 14 janvier 2022 de 15h00 à 17h00
 - Mercredi 09 février 2022 de 15h30 à 17h30

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public en mairies de CHAMROUSSE et de VAULNAVEYS-LE-HAUT, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.